



# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi 27 JUIN à 20 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire.

**Date de convocation** : 20 JUIN 2023

**Nombre de membres élus** : 11

**Nombre de membres convoqués** : 11

**Présents** : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Marie ALONSO ; Patricia BOUCAULT ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Alexis JOLY ; Céline ROUSSEL ; Thérèse MONNET ; Mickael YOU ; Florent BONDU.

**Absents ayant donné procuration** :

**Absent excusé** :

**Absent** :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné M. Alexis JOLY , pour remplir les fonctions de secrétaire.

**L'ordre du jour sera le suivant** :

- 1) **Social** : Présentation du projet « Notre Epicerie »
- 2) **Finances** : décision modificative 1 – Budget communal
- 3) **Lotissement** : vente de deux lots : N°8 et 9
- 4) **Communauté de communes** : désignation d'un référent déontologue
- 5) **Commerce** : autorisation vente du fonds de commerce
- 6) **Commerce** : devis pour changement de l'armoire froide
- 7) **Finances** : devis pour l'achat d'une réserve d'eau pour l'arrosage
- 8) **Tourisme** : convention concernant la V409 « La Régalante »
- 9) **Divers**
  - Création arrêt de bus
  - Parc Eolien
  - Demande révision PLU
  - Arrosage
  - Argent de poche
  - Comité de jumelage
  - Planning arrosage

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 23/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### **2023-01-01- SOCIAL : PRESENTATION DU PROJET « NOTRE EPICERIE »**

Deux représentantes de l'association « Notre épicerie » sont venues présenter le projet. Il s'agit d'une épicerie solidaire basée à Retiers, qui va couvrir le territoire centre et sud de Roche aux Fées Communauté (Arbrissel, Chelun, Coësmes, Eancé, Essé, Forges la Foret, Marcillé-Robert, Martigné-Ferchaud, Retiers, Sainte Colombe, Le Theil de Bretagne, Thourie).

Cette épicerie vendra tous les produits que l'on trouve dans une épicerie normale mais vendus 10% de leur valeur à des familles qui connaissent des soucis financiers passagers.

L'épicerie accompagnera une trentaine de familles sur une période allant de 3 à 6 mois. Elle sera ouverte une demie journée par semaine.

Les membres de l'association ont présenté leur budget prévisionnel sur une période de 3 ans et ont informé que la subvention qui sera demandé aux communes participantes à ce projet sera de 0.30€ par habitant.

L'association reprendra contact avec les communes une fois que les demandes de subventions seront validées et que les travaux de l'épicerie seront plus avancés.

Le conseil municipal remercie les membres de l'association de cette présentation et donne rendez-vous à une date ultérieure pour la convention de partenariat.

### **2023-06-02- FINANCES DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour au regard de la situation financière de la commune qui ne nécessite finalement pas pour le moment de faire cette DM.

Le conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De retirer cette délibération de l'ordre du jour.

### **2023-06-03- Lotissement Pré Chevalier: autorisation de la vente des lots 8 et 9**

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'afin de permettre la rédaction des actes de ventes des lots 8 et lot 9 du lotissement Pré Chevalier 2, il convient de se prononcer sur la vente aux potentiels acquéreurs qui ont réservé deux parcelles à construire.

Il s'agit de Mr Sélami SEVIM et Mme Liliane KAPLAN qui souhaitent acquérir :

La parcelle ZE 70 de 664m<sup>2</sup> pour 18 796€ (lot 8)

La parcelle ZE 71 de 731m<sup>2</sup> pour 20 538€ (lot 9)

Il convient d'autoriser Mr le maire à vendre ces 2 lots.

Le conseil décide après en avoir délibéré à l'unanimité

- De vendre à Mr Sélami SEVIM et Mme Liliane KAPLAN La parcelle ZE 70 de 664m<sup>2</sup> pour 18 796€ (lot 8) et la parcelle ZE 71 de 731m<sup>2</sup> pour 20 538€ (lot 9)
- De désigner Maître LE POUAPON-PIED comme Notaire associés chargé de la transaction

- de charger Mr le Maire ou son représentant d'effectuer les formalité réglementaires et de signer tout acte notarié à cette transaction.

### **2023-06-04- Communauté de communes : désignation d'un référent déontologue**

Il a été demandé par la Communauté de Communes, que pour se conformer à la loi, de désigner un référent déontologue.

Le but est que tout élu puisse consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile en respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local.

Roche aux fées Communautés a décidé de prendre les référents déontologues du département proposés par l'AMF35 :

- Monsieur Michel POIGNARD, Avocat honoraire spécialiste du droit public
- Monsieur Morgan REYNAUD, Responsable juridique en droit public.

Il est proposé de prendre les mêmes correspondants que Roche aux Fées Communauté

Le conseil après en avoir délibéré :

- Décide de nommer comme référent déontologue

Monsieur Michel POIGNARD Avocat honoraire spécialiste du droit public

Monsieur Morgan REYNAUD Responsable juridique en droit public

- Fixe les modalités de rémunération du ou des référents déontologue(s) de la manière suivante : 80€ par personne et par dossier, 300 € pour la présidence effective d'une séance d'une demi-journée maximum collège, de 200€ pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée. De rembourser les frais de transports et d'hébergement.

### **2023-06-05- FINANCES : Commerce : acceptation de la vente du fonds de commerce**

*Mme BOUCAULT sort de la salle*

Le fonds de commerce de l'Ecole des Saveurs va être vendu. Cette activité professionnelle s'exerçant dans un bâtiment communal, il a été demandé par le notaire, que monsieur le maire soit autorisé par le conseil à accepter le transfert du bail de l'ancien au nouveau locataire.

De ce fait Mr le maire accepterait la cessionnaire comme successeur du cédant

Le conseil décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- De donner pouvoir à Mr le Maire d'agréer la cession du fonds de commerce et d'accepter le cessionnaire « Chez Fernand » comme successeur du cédant « La Bizolais ».

### **2023-06-06: commerce : devis pour le changement de l'armoire froide.**

*Mme Boucault sort de la salle*

Le groupe de condensation de la chambre froide du commerce est à remplacer. Un devis a été demandé : 4 578.00€ HT

Après en avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le devis de la société Quiétalis d'un montant de 4 578.00€ HT soit 5 493.60€ TTC pour le remplacement du groupe de condensation de la chambre froide du restaurant « L'école des saveurs » appartenant à la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces comptables nécessaires.

#### **2023-06-07 : finances : devis pour l'achat d'une réserve d'eau :**

*Mme BOUCAULT est revenue dans la salle*

Afin de limiter la consommation de l'eau pour l'arrosage, il est envisagé d'acheter une réserve d'eau qui serait alimentée par l'eau de pluie.

- 4 possibilités :
- Cuve de 5 000l : 1 267.24€ HT
- Cuve de 5500L cylindrique +bloc empilable : 2 000€ HT
- Cuve de 7 500l : 1 752.99€ HT
- Cuve de 10 000l : 2 722.63€ HT (dans ce cas il est nécessaire d'équiper la réserve d'une échelle à crinoline)
- 
- Le conseil décide, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- De choisir une cuve de 5000L, cependant avant d'autoriser Monsieur le Maire à commander cette réserve d'eau, le conseil souhaite que plusieurs devis soient faits.

#### **2023-06-08 : Tourisme : convention concernant la V409 : La Régalante.**

La mise en tourisme de la Véloroute V409 « La Régalante » reliant Le Mont Saint Michel à Nantes est confiée au comité d'itinéraires réunissant intercommunalité, département et structures touristiques. Le département a défini un plan de jalonnement qui prévoit la pose de panneaux directionnels sur plus de 270 carrefours et la pose de panneaux de polices complémentaires. « La Régalante » passant sur la commune d'Eancé, la commune sera concernée par la prise en charge de la gestion ultérieure de ces panneaux c'est pourquoi la commune doit signer la convention, valider le plan de jalonnement et donner le RAL des panneaux se trouvant dans le bourg.

Le conseil à l'unanimité décide

- D'autorise Monsieur le maire à signer la convention de gestion des panneaux de signalisation de la V409 reliant Nantes au Mont Saint Michel
- De valider le plan de jalonnement prévoyant l'implantation de panneaux directionnel
- De communiquer le RAL afin que les panneaux s'accordent avec ceux de la commune

#### **2023-06-09 : divers**

- **Arrêt de bus :**
- **Parc éolien**
- **Demande de révision PLU :**
- **Argent de poche :**
- **Comité de Jumelage :**
- **Planning arrosage**

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal : 25 juillet 2023

\*\*\*\*\*

*Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture des délibérations le 28 juin 2023 et de la publication le 28 juin 2023.*

Fait à EANCÉ le 28 juin 2023.

Le Maire,

R.SOULAS



Le secrétaire de séance,

A.JOLY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. JOLY', written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a large loop.

